

## **Valorisation du métier d'infirmier.ère : Aux actes !**

Quentin Haas (PCSI)

Il y a un peu plus d'un an, toute la Suisse était debout à son balcon pour applaudir les soignants alors engagés dans la crise sanitaire. Ce mouvement de soutien avait donné l'espoir d'un changement pour le personnel hospitalier. Force est de constater que, depuis, rien n'a été entrepris.

Près de la moitié du personnel infirmier formé (46 %) quitte sa profession au cours de sa vie active. Un tiers d'entre eux ont moins de 35 ans (1). De fait, la Suisse manquera d'environ 65'000 infirmier.ères d'ici 2030. Aujourd'hui déjà, des milliers de postes restent non pourvus chaque année (2). Contrairement à l'idée reçue, le stress seul n'explique pas cet état de fait. Un aspect essentiel reste la valorisation du travail accompli, ainsi que le sentiment de produire un travail de qualité à hauteur de ses compétences.

Le titre d'infirmier.ère praticien.ne spécialisé.e (IPS) est un titre de master délivré par l'université de Lausanne. L'IPS se concentre sur les soins directs aux patients, en fonction de son orientation clinique et dans le cadre d'un partenariat infirmier-médecin. L'IPS peut également, dans son champ de compétence, venir en soutien aux équipes de soins infirmiers. Le canton de Vaud reconnaît déjà officiellement cette profession. La loi vaudoise reconnaît d'ailleurs à ces professionnels les compétences élargies pour prescrire et interpréter des tests diagnostiques, effectuer des actes médicaux, ainsi que prescrire des médicaments et en assurer le suivi et les ajustements. L'IPS est donc un emploi pionnier dans la valorisation de la formation en soins infirmier, et une véritable plus-value pour les professionnels de ce secteur.

A ce titre, la reconnaissance dans la loi du titre d'IPS permettrait d'augmenter l'attractivité de la profession. Offrir des perspectives aux jeunes diplômé.e.s, en termes de formation et de pratique clinique, semble faire partie des moyens propres à retenir les infirmier.ère.s dans leur activité professionnelle tout en valorisant leurs connaissances et compétences.

***Au regard de ce qui précède, nous demandons au gouvernement jurassien de compléter la législation cantonale afin d'y intégrer l'existence du statut d'infirmier.ère praticien.ne spécialisé.e.***

Quentin Haas (PCSI)

### **Co-signataires**

- Sophie Guenot (PCSI)
- Ismaël Vuillaume (PVL)
- Vincent Wermeille (PCSI)
- Emilie Moreau (PVL)
- Vincent Eggenschwiler (PCSI)
- Patrick Chapuis (PCSI)
- Raoul Jaeggi (PVL)
- Vincent Hennin (PCSI)
- Blaise Schüll (PCSI)
- Alain Beuret (PVL)

- Suzanne Maitre (PCSI)

Intervention déposée officiellement le 30 juin 2021

**Documents annexés**

- M1383.pdf

Parlement Jurassien  
Groupe PCSI – Vert'Libéraux

Motion No : 1383

**Valorisation du métier d'infirmier.ère : Aux actes !**

Il y a un peu plus d'un an, toute la Suisse était debout à son balcon pour applaudir les soignants alors engagés dans la crise sanitaire. Ce mouvement de soutien avait donné l'espoir d'un changement pour le personnel hospitalier. Force est de constater que, depuis, rien n'a été entrepris.

Près de la moitié du personnel infirmier formé (46 %) quitte sa profession au cours de sa vie active. Un tiers d'entre eux ont moins de 35 ans (1). De fait, la Suisse manquera d'environ 65'000 infirmier.ères d'ici 2030. Aujourd'hui déjà, des milliers de postes restent non pourvus chaque année (2). Contrairement à l'idée reçue, le stress seul n'explique pas cet état de fait. Un aspect essentiel reste la valorisation du travail accompli, ainsi que le sentiment de produire un travail de qualité à hauteur de ses compétences.

Le titre d'infirmier.ère praticien.ne spécialisé.e (IPS) est un titre de master délivré par l'université de Lausanne. L'IPS se concentre sur les soins directs aux patients, en fonction de son orientation clinique et dans le cadre d'un partenariat infirmier-médecin. L'IPS peut également, dans son champ de compétence, venir en soutien aux équipes de soins infirmiers. Le canton de Vaud reconnaît déjà officiellement cette profession. La loi vaudoise reconnaît d'ailleurs à ces professionnels les compétences élargies pour prescrire et interpréter des tests diagnostiques, effectuer des actes médicaux, ainsi que prescrire des médicaments et en assurer le suivi et les ajustements. L'IPS est donc un emploi pionnier dans la valorisation de la formation en soins infirmier, et une véritable plus-value pour les professionnels de ce secteur.

A ce titre, la reconnaissance dans la loi du titre d'IPS permettrait d'augmenter l'attractivité de la profession. Offrir des perspectives aux jeunes diplômé.e.s, en termes de formation et de pratique clinique, semble faire partie des moyens propres à retenir les infirmier.ère.s dans leur activité professionnelle tout en valorisant leurs connaissances et compétences.

***Au regard de ce qui précède, nous demandons au gouvernement jurassien de compléter la législation cantonale afin d'y intégrer l'existence du statut d'infirmier.ère praticien.ne spécialisé.e.***

Delémont, le 30 juin 2021

Pour le Groupe PCSI-Vert'Lib

S. Guenot  
S.G.

Quentin Haas

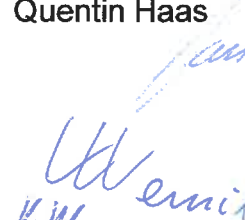
  
S.G.

  
EM

  
P. W. Pignatelli

  
VINCENT. HELBER

  
R. J.

  
U. W. Schüll

  
Alain Beuret

1. [https://www.obsan.admin.ch/sites/default/files/publications/2016/obsan\\_bulletin\\_2016-07\\_f.pdf](https://www.obsan.admin.ch/sites/default/files/publications/2016/obsan_bulletin_2016-07_f.pdf)
2. [https://www.obsan.admin.ch/sites/default/files/publications/2017/obsan\\_71\\_rapport\\_corr.pdf](https://www.obsan.admin.ch/sites/default/files/publications/2017/obsan_71_rapport_corr.pdf)

  
Patrick Chassat

  
J. Eggenhuisen

  
Blaise Schüll